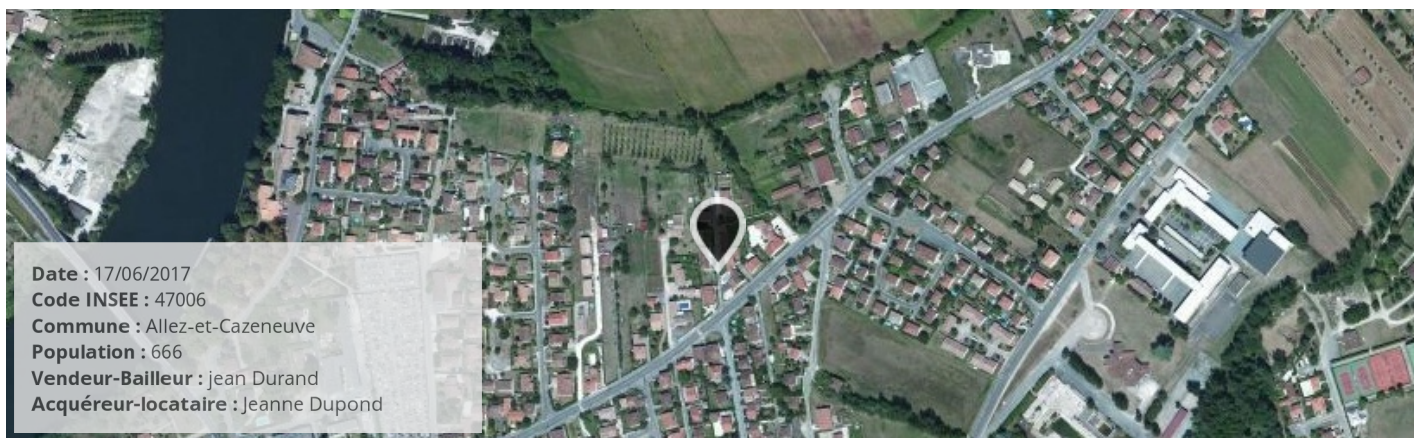


ETAT DES RISQUES NATURELS MINIERS ET TECHNOLOGIQUES

1 IMPASSE PIÈCES DE GARDETTE 47110 ALLEZ ET CAZENEUVE



SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon : NIVEAU 1

14 BASIAS, 0 BASOL, 1 ICPE

SEISME : NIVEAU 1

RISQUES NATURELS ⁽¹⁾

Eboulement, chutes de pierres et de blocs
 Glissement de terrain
 Tassements différentiels
 Séisme

RISQUES MINIERS ⁽¹⁾

Aucun

RISQUES TECHNOLOGIQUES ⁽¹⁾

Transport de marchandises dangereuses

(1) Ces risques concernent la COMMUNE, reportez-vous aux conclusions pour connaître les risques concernant le bien.

(2) BASOL = Base de données de pollution des SOLS, (3) BASIAS = Base de données des Sites Industriels et Activités de Services

(4) ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Risques	Etat	Libellé	Date
Mouvement de terrain (Tassements différentiels)	Approuvé	Mouvements différentiels de terrain retrait gonflement des argiles	21/12/2006
Mouvement de terrain (Tassements différentiels)	Préscrit	PPR Argile	16/03/2015

CONCLUSIONS

Le bien est concerné par les PPR suivants:

- Mouvement de terrain et la cartographie indique que le bien se trouve dans une zone de mouvement de terrain

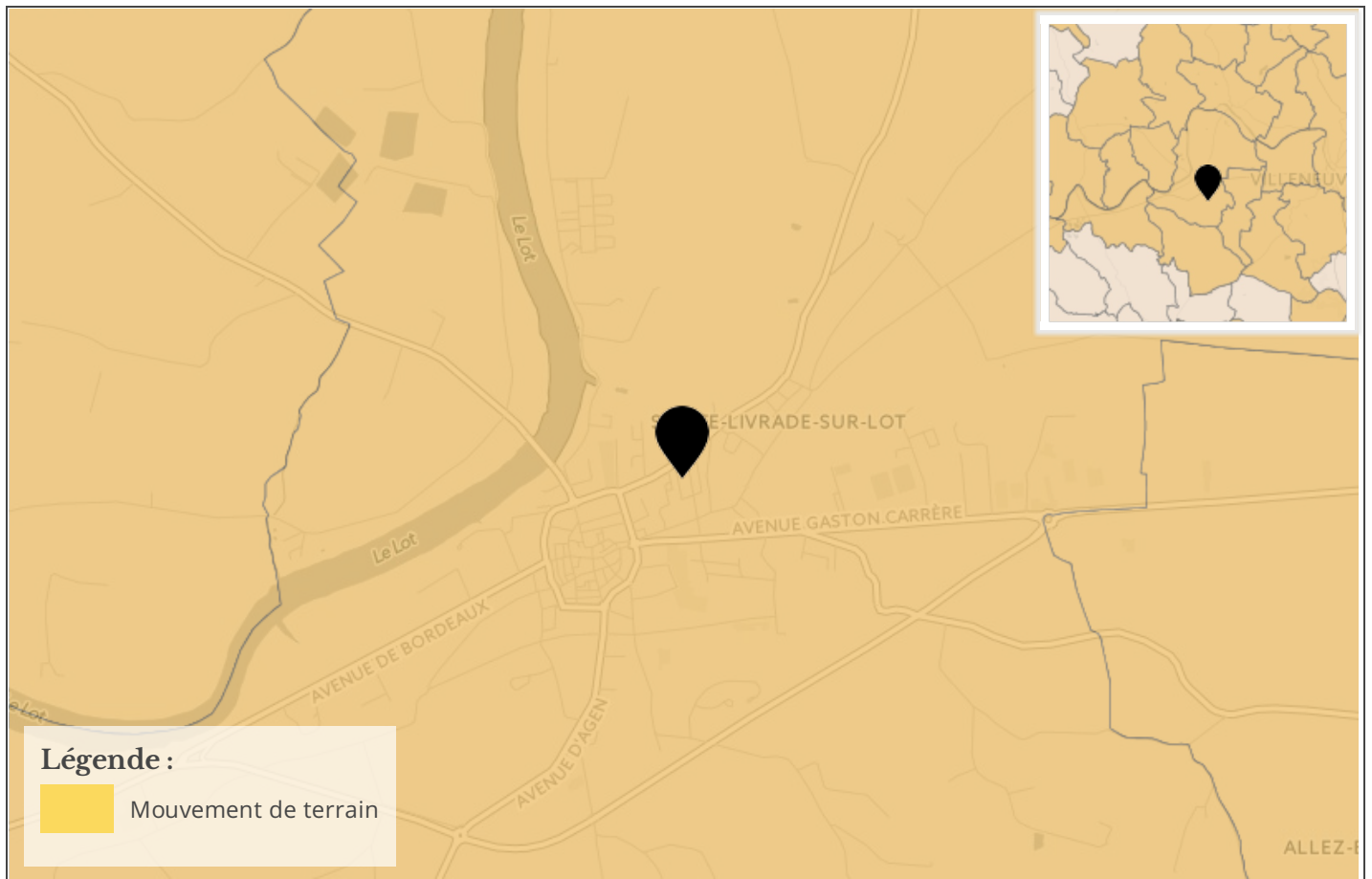
Atlas de Zone Inondable

Aléa	Nom de l'AZI	Date
n/a		

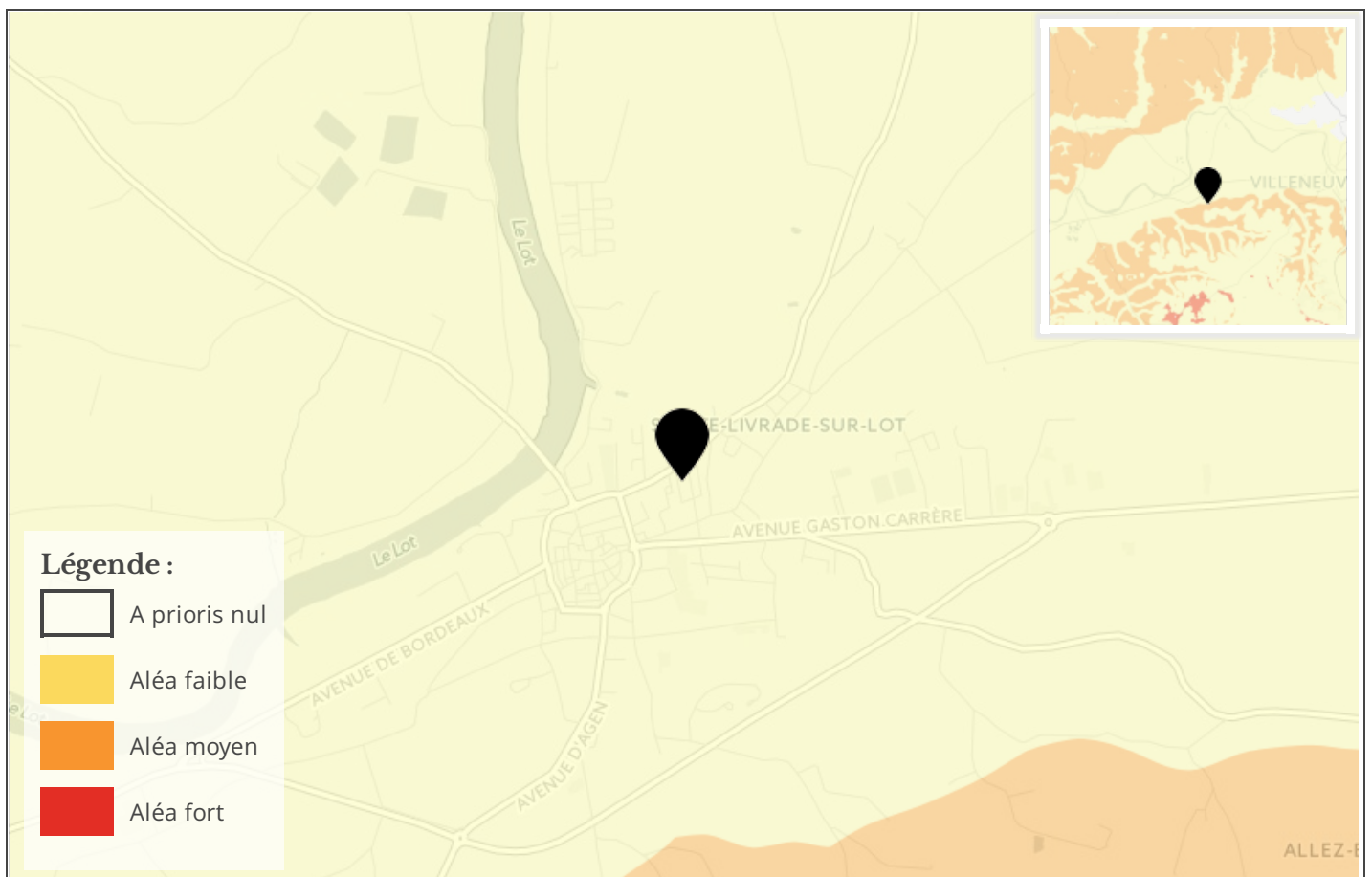
Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/05/1989	31/12/1990	04/12/1991	27/12/1991
Inondations et coulées de boue	05/07/1993	08/07/1993	28/09/1993	10/10/1993
Inondations et coulées de boue	14/08/1993	14/08/1993	02/02/1994	18/02/1994
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/01/1991	31/08/1997	12/03/1998	28/03/1998
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/09/1997	31/08/1998	19/05/1999	05/06/1999
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	04/06/2003	04/06/2003	26/06/2003	27/06/2003
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/07/2003	30/09/2003	27/05/2005	31/05/2005
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/01/2002	31/12/2002	10/01/2008	13/01/2008
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/01/2006	31/03/2006	18/04/2008	23/04/2008
Inondations et coulées de boue	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/07/2009	30/09/2009	13/12/2010	13/01/2011
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/04/2011	30/06/2011	11/07/2012	17/07/2012
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/04/2011	30/06/2011	11/07/2012	17/07/2012
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/07/2012	30/09/2012	21/05/2013	25/05/2013

Cartographie des mouvements de terrains



Cartographie des argiles

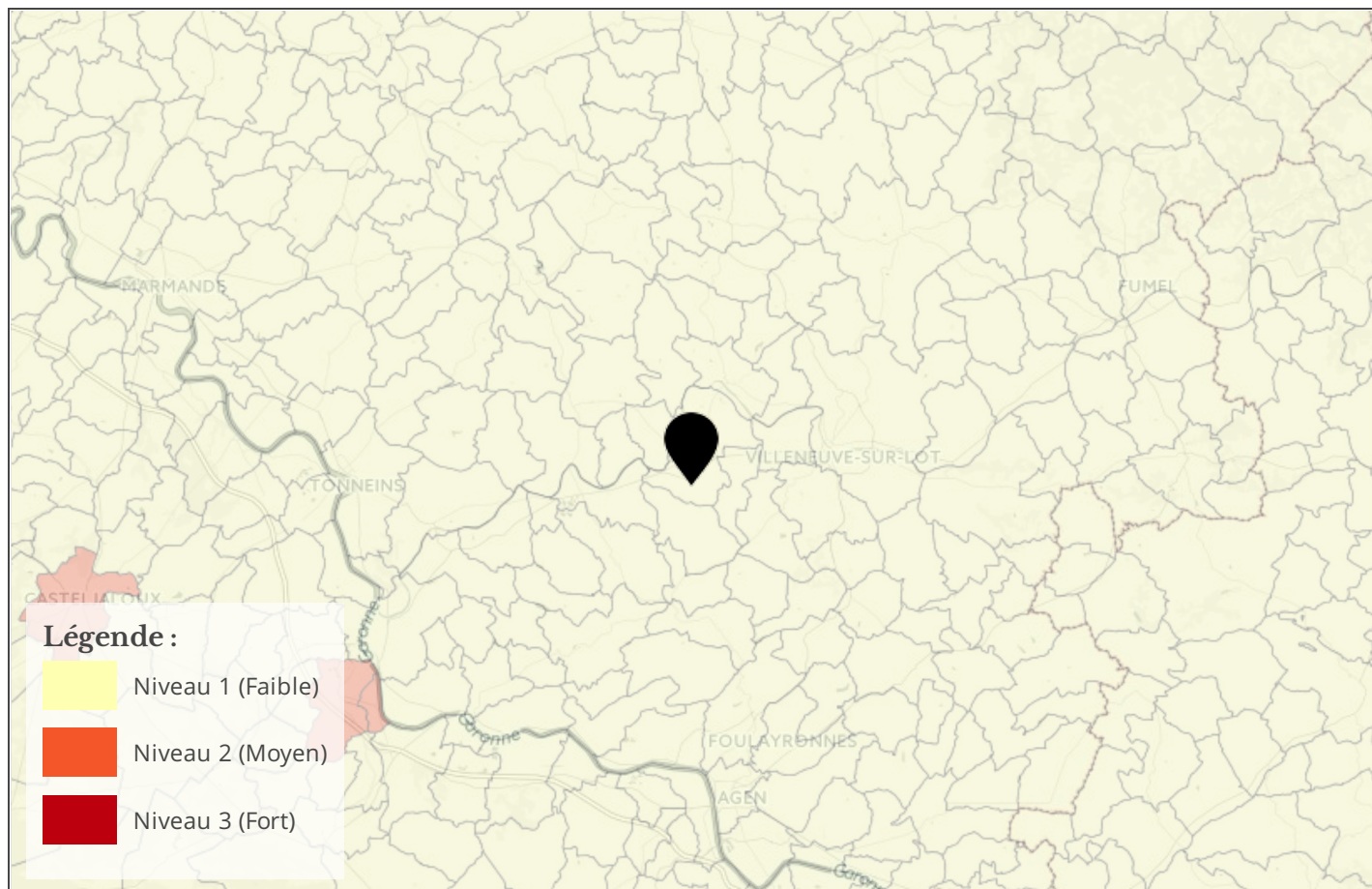




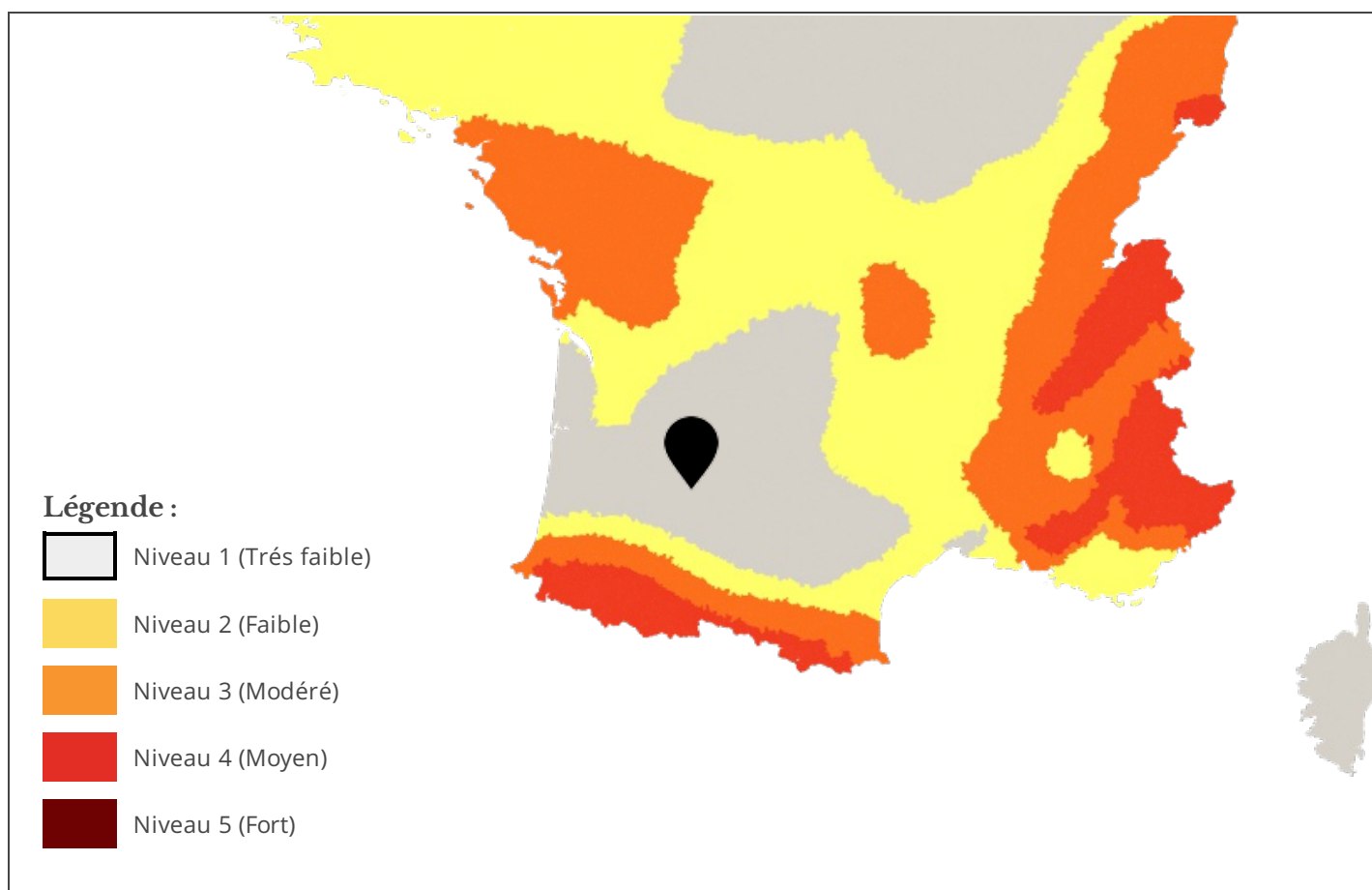
Referentiel cadastral parcelle



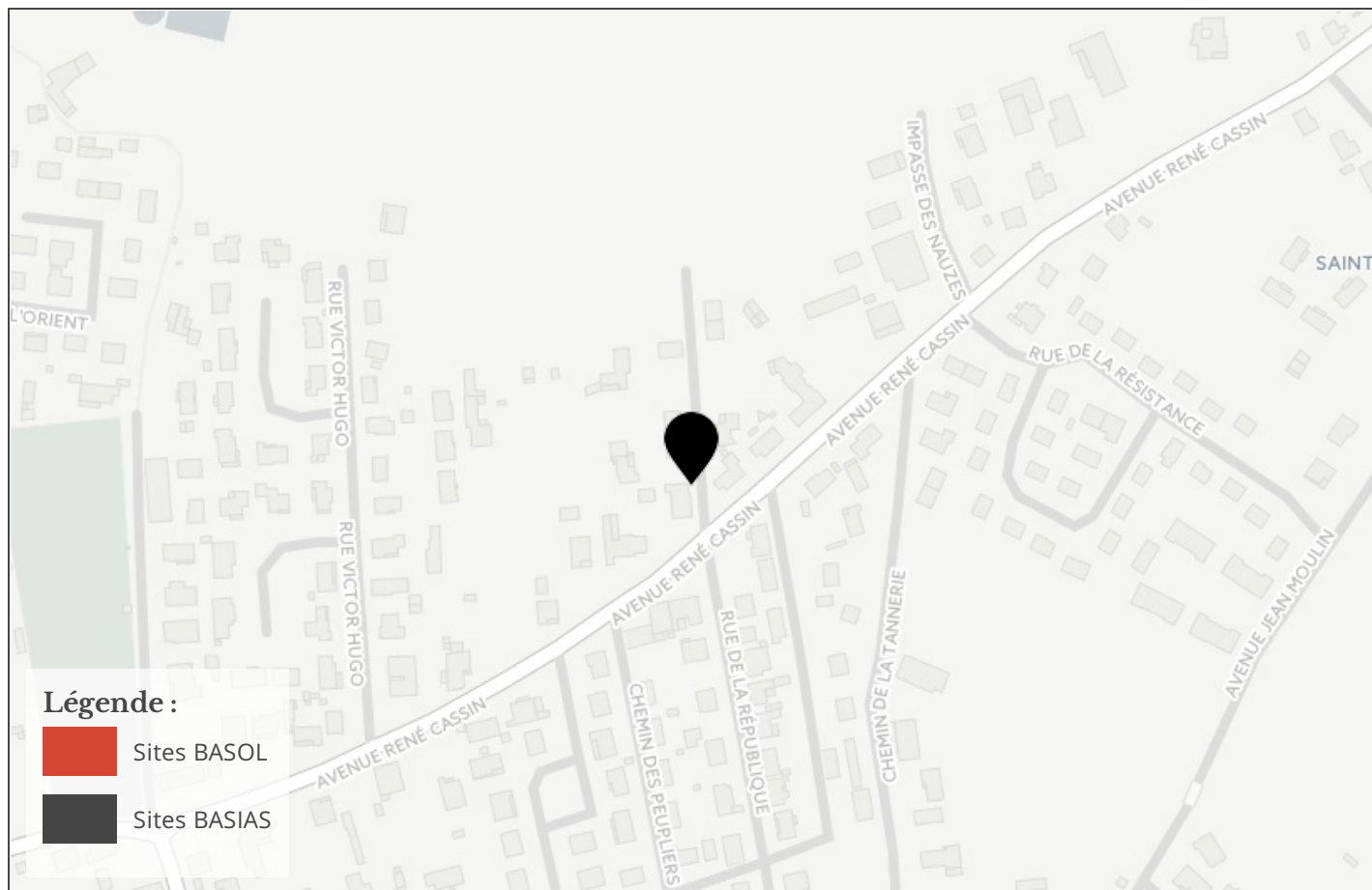
Information RADON



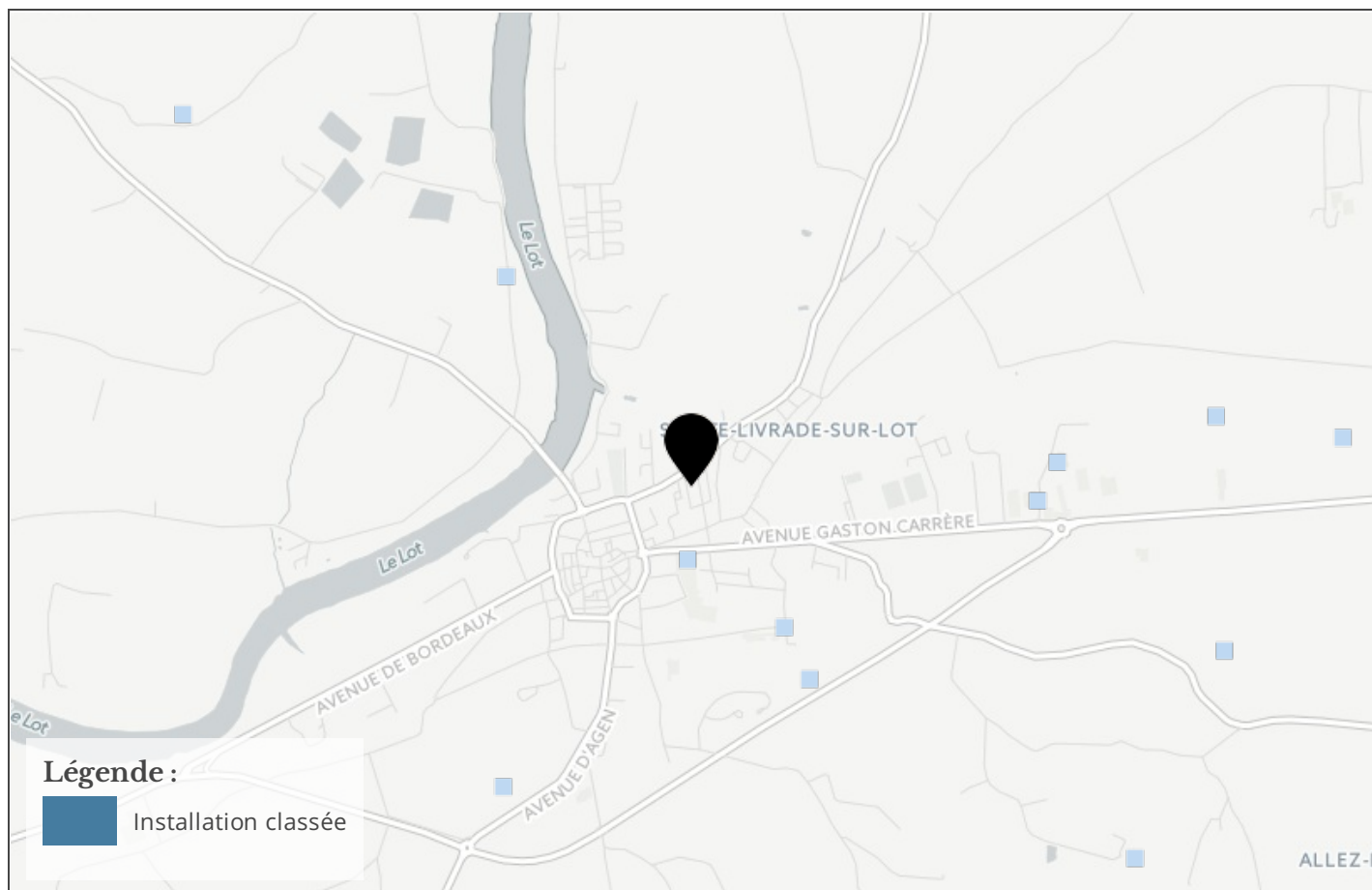
Cartographie des zones sismiques



Cartographie de pollution des sols



Cartographie des installation classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)



Etat des risques naturels, miniers et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° 2015089-0010

du 30 mars 2015

Mis à jour le

informations relatives au bien immobilier (bâti ou non bâti)

2. Adresse

code postal ou Insee

commune

1 Impasse Pièces de Gardette

47110

ALLEZ ET CAZENEUVE

3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR n]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels

prescrit

Oui ☒

Non ☐

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels

appliqué par anticipation

Oui ☐

Non ☒

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels

approuvé

Oui ☒

Non ☐

> si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :

inondation

☐

crue torrentielle

☐

mouvements de terrain

☒

avalanches

☐

sécheresse

☐

cyclone

☐

remontée de nappe

☐

feux de forêt

☐

séisme

☐

volcan

☐

autres

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR naturels

Oui ☐

Non ☒

si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés

Oui ☐

Non ☐

4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPR m]

en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier.

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers

prescrit

Oui ☐

Non ☒

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers

appliqué par anticipation

Oui ☐

Non ☒

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers

approuvé

Oui ☐

Non ☒

> si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :

mouvements de terrain

☐

autres

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers

Oui ☐

Non ☒

si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés

Oui ☐

Non ☐

5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé

Oui ☐

Non ☒

si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique

☐

effet thermique

☐

effet de surpression

☐

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé

Oui ☐

Non ☒

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR technologiques

Oui ☐

Non ☒

si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés

Oui ☐

Non ☐

6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité

zone 5

☐

zone 4

☐

zone 3

☐

zone 2

☐

zone 1

☒

forte

moyenne

modérée

faible

très

faible

7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique

en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement

> L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente

Oui ☐

Non ☐

vendeur/bailleur – acquéreur/locataire

8. Vendeur - Bailleur

jean

Durand

9. Acquéreur - Locataire

Jeanne

Dupond

10. Lieu / Date

ALLEZ ET CAZENEUVE

17/06/2017

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Article 125-5 (V) du Code de l'environnement: En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
AQI4700431	cohen armand et salomon, atelier de menuiserie et serrurerie, non mentionné sainte-livrade-sur-lot (47252)	364 mètres
AQI4700431	cohen armand et salomon, atelier de menuiserie et serrurerie, non mentionné sainte-livrade-sur-lot (47252)	364 mètres
AQI4705096	cambou etienne, réparation machines agricoles, lieu dit st martin sainte-livrade-sur-lot (47252)	392 mètres
AQI4705096	cambou etienne, réparation machines agricoles, lieu dit st martin sainte-livrade-sur-lot (47252)	392 mètres
AQI4705272	martinez josé, station-service avia, avenue gaston carrère sainte-livrade-sur-lot (47252)	397 mètres
AQI4705272	martinez josé, station-service avia, avenue gaston carrère sainte-livrade-sur-lot (47252)	397 mètres
AQI4705121	goulat andré, vente fod, sainte-livrade-sur-lot (47252)	414 mètres
AQI4705121	goulat andré, vente fod, sainte-livrade-sur-lot (47252)	414 mètres
AQI4705124	goulat andré, vente fod, sainte-livrade-sur-lot (47252)	420 mètres
AQI4705124	goulat andré, vente fod, sainte-livrade-sur-lot (47252)	420 mètres
AQI4705094	coopérative agricole de ste livrade, fabrique d'aliments pour bétail, gramet sainte-livrade-sur-lot (47252)	482 mètres
AQI4705094	coopérative agricole de ste livrade, fabrique d'aliments pour bétail, gramet sainte-livrade-sur-lot (47252)	482 mètres
AQI4705112	rambaud a. et gutierrez j., delaunoy, garage et station service, route nationale 111 sainte-livrade-sur-lot (47252)	500 mètres
AQI4705112	rambaud a. et gutierrez j., delaunoy, garage et station service, route nationale 111 sainte-livrade-sur-lot (47252)	500 mètres

Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
52.2274	raynal et roquelaure, ste livrade sur lot 47110	435 mètres

Télécharger l'arrêté préfectoral

http://www.lot-et-garonne.gouv.fr/ial-r221.html?page=rubrique&id_rubrique=221&id_article=788&masquable=Ok

Déclaration de sinistres indemnisés
L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

Commune

ALLEZ ET CAZENEUVE

Arrêtés de reconnaissance de l'état de
catastrophes au profit de la commune

**Sinistres indemnisés dans le cadre
d'une reconnaissance de l'état de catastrophe**

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation
suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Tempête	Arrêté en date du 18/11/1982	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	Arrêté en date du 04/12/1991	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 28/09/1993	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 02/02/1994	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 12/03/1998	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 19/05/1999	☐ Oui ☐ Non
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	Arrêté en date du 29/12/1999	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 26/06/2003	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 27/05/2005	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 10/01/2008	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 18/04/2008	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 28/01/2009	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 13/12/2010	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 11/07/2012	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 11/07/2012	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 21/05/2013	☐ Oui ☐ Non

Etabli le :

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : **www.prim.net**